Zones humides et biodiversité

dans la vallée de l'Elorn.

Par : Stéfanie ISOARD
chargée de mission Natura 2000 et espaces naturels au Syndicat de Bassin de l'Elorn

Nolwenn LE GAC-TOBIE
chargée de mission zones humides et agricole au Syndicat de Bassin de l'Elorn

Sommaire

Zones humides et biodiversité 1
dans la vallée de l'Elorn 1
I. Le syndicat du Bassin de l'Élorn: 1
II. Les zones humides: 2
III. Tête de bassin versant: 3
IV. Le barrage du Drennec: 3
V. Inventaire des zones humides: 4
VI. Chauves-souris et grands rhinolophes: 4
VII. L' Élorn, rivière à renoncules: 4
VIII. Les prairies humides: 5
IX. Le bocage: 5
X. Espèces invasives végétales : 5
XI. La mulette perlière: 5
XII. L'escargot de Quimper: 6
XIII. Les herbiers de Zostères: 6
XIV. Les macrodéchets: 6
XV. Les oiseaux: 6
XVI. Une multitude d'acteurs: 6

I. Le syndicat du Bassin de l'Élorn :

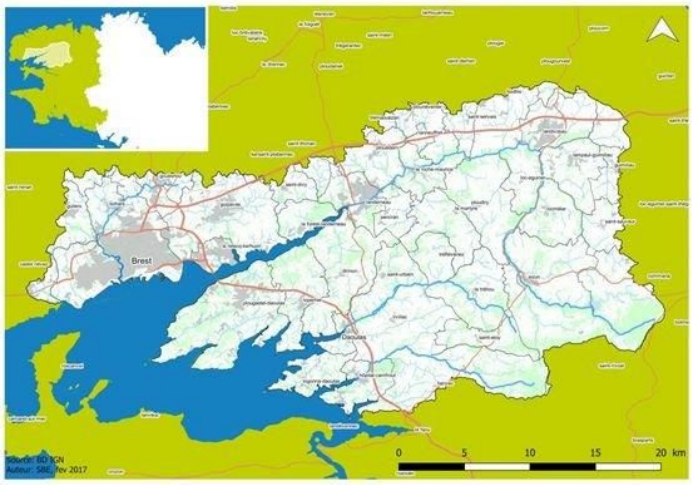

Son domaine d'action s'étend depuis la source de l'Élorn dans les Monts d'Arrée, jusqu'à la Rade de Brest. Il concerne 700 km de cours d'eau et couvre une surface de 730 km² ; c'est un territoire d'eau non segmenté, c'est-à dire que le syndicat peut intervenir des sources jusqu'aux exutoires

Il est piloté par des élus. Il est composé d'un président assisté de 2 vices-présidentes, d'un comité syndical et d'une équipe technique. Il met en œuvre la politique définie dans le

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l' Élorn (SAGE).

Un SAGE est un document qui fixe les objectifs et les priorités d'actions, en termes de gestion des eaux et des milieux associés, sur un territoire déterminé, afin notamment de parvenir à une gestion équilibrée de la ressource en eau.

Le SAGE de l'Élorn a été élaboré par la Commission Locale de l'Eau (CLE) représentant les acteurs du territoire (collectivités, socioprofessionnels et associatifs, service de l'État).

Le Syndicat de Bassin de l'Élorn est également opérateur d'un site Natura 2000. Un site Natura 2000 est un site naturel ou semi-naturel de l'Union européenne ayant une grande valeur patrimoniale, par la faune et la flore exceptionnelles qu'il contient.

La constitution du réseau Natura 2000 (à partir de 1992), a pour objectif de maintenir la diversité biologique des milieux, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales, dans une logique de développement durable. La conservation d'aires protégées et la biodiversité, présentent un intérêt économique à long terme.

Il existe 86 sites Natura 2000 en Bretagne, choisis en fonction de la rareté et de la fragilité de leurs habitats naturels et espèces de faune et de flore. Le site Natura 2000 de l'Élorn recouvre 2 300 ha. La dimention européenne de ces sites permet de faire ressortir d'autrex enjeux que les enjeux régionnaux ou nationaux. Il y est prévu la mise en place de contrats « Natura 2000 » reposant sur le bénévolat et financés par l'Etat et l'union européenne. Des mesures agro-environnementales sont également proposées aux agriculteurs, entrainant une rémunération compensatoire versée pour palier à un éventuel manque à gâgner liée à la mise en place de ces mesures.

Dans le cadre des évaluations d'incidences Natura 2000, certains projets peuvent être amendés en fonction des contraintes de la biodiversité. Enfin, la sensibilisation du grand public, des acteurs locaux et des scolaires aux enjeux Natura 2000 est également une composante importante de l'animation d'un site Natura 2000.

II. Les zones humides :

« Le code de l'environnement définit les zones humides comme les terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année" (article L211-1) ».

Ces zones sont très utiles, et il en existe une grande diversité. 50 % d'entre elles ont cependant disparu en France au cours du siècle dernier, suite à l'activité humaine, l'urbanisation, l'intensification de l'agriculture, les prélèvements d'eau, etc.

Pourtant, elles offrent gratuitement de nombreux services :

Elles retiennent l'eau, atténuent les crues, soutiennent l'étiage quand l'eau manque. Elles favorisent l'infiltration vers les nappes souterraines, absorbent jusqu'à 16 % de l'azote contenu dans l'eau. Elles sont un refuge pour 50 % des espèces d'oiseaux et 100 % des amphibiens, alors que 30 % de ces espèces sont menacées.

Il coûte cinq fois moins cher de protéger les zones humides, que de compenser la perte des services qu'elles nous rendent gratuitement.

III. Tête de bassin versant :

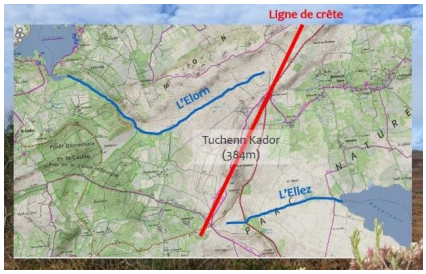

L'Elorn prend ses sources au pied du Tuchenn Kador dans la région de Sizun – Commana de l'autre coté de la ligne de crête on trouve l'Ellez, les monts d'arrées font partis des plus grandes zones humides de Bretagne, on les appelle le château d'eau du Finistère ! C'est le royaume des tourbières gorgées d'eau, où les végétaux se décomposent très lentement. Ici on trouve une faune et une flore spécifiques, adaptées aux milieux humides : sphaigne, drosera rotundifolia (carnivore), lézard vivipare (dans son sang, il y a de l'antigel), hammarbya paludosa (orchidée sauvage), courlis cendré (dont la population diminue)….

IV. Le barrage du Drennec:

Construit en 1980, il mesure 25 mètres de haut soit l'équivalent d'un immeuble de 10 étages. ; plein, il retient 8,7 millions de m^3, soit l'équivalent de 2 320 piscines olympiques. Alimenté par l'Élorn et le Mougau, il est classé « grand barrage » et nécessite un suivi régulier.

Son rôle :

- Soutien du débit de l' Élorn en période sèche
- Sécurise la distribution d'eau potable pour près de 300 000 habitants, et plusieurs picicultures
- Aide au maintien de la biodiveersité aquatique
- Offre un espace de loisir (baignade, nautisme, pêche…).

<u>Autour du barrage :</u>

- La litorelle, qui apprécie la variation du niveau de l'eau. On effectue un suivi du périmètre de son implantation au GPS.
- La loutre d'Europe dont on suit les déplacements grâce aux empreintes et épreintes qu'elle laisse. Ces épreintes sont ses crottes qui se présentent sous forme d'écailles, et qui dégagent une odeur de miel. Le groupe Mammalogique Breton est un spécialiste de l'étude de ce mammifère. Jusqu'en 1972, elle était chassée pour sa peau, et ses effectifs diminuaient partout en France. À partir du moment où sa chasse a été interdite, elle a commencé à regagner du terrain, et si on observe la carte des implantations de la loutre le long de l'Élorn, on voit qu'elle a bien recolonisé la vallée.

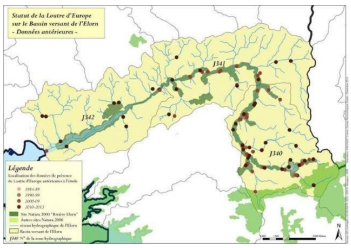

Menaces :

Elle est menacée par des collisions lorsqu'elle traverse les routes, par le dérangement, ou à cause de la dégradation de la qualité de son milieu.

On a créé des passages sous les routes, qui servent aussi à d'autres espèces animales. On lui a mis en place des hâvres de paix.

V. Inventaire des zones humides :

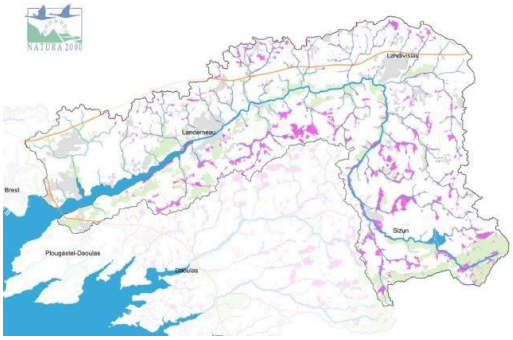

Cet inventaire a été réalisé à la demande du SAGE qui en a défini les méthodes. Pour identifier une zone humide des critères réglementaires ont été définis : prélèvement de sol, présence d'eau (25 à 50 centimètres ou au-delà) au moins une partie de l'année, et observation de la végétation inféodée aux milieux humides. Ces zones ont été délimitées et on en a dressé la carte.

Des talus ont parfois été élevés en limite de zones humides.
Il est interdit de drainer ou de remblayer les zones humides ; elles sont inconstructibles.

On a pu observer une disparité entre le nord et le sud de l' Élorn ; 60 % des zones humides sont en tête de bassin, et 15 % des zones humides présentent un enjeu fort pour la biodiversité (landes, tourbières).

VI. Chauves-souris et grands rhinolophes :

Le grand rhinolophe est une chauve-souris au museau en fer à cheval. Il peut passer l'été dans les greniers, et hiverne le plus souvent dans des grottes où la température est plus stable.

Il est quasiment aveugle et se déplace en émettant des ultrasons qui lui indiquent les obstacles et lui donnent des indications sur les proies qu'il rencontre.

De petits boîtiers électroniques permettent d'écouter ces ultrasons, de les enregistrer. On peut ainsi compter les rhinolophes, connaître leurs zones de chasse.

Menaces :
Disparition des gîtes
Fragmentation des territoires
Dégradation des habitats naturels

Dans le cadre de Natura 2000, on a restauré un gîte d'hivernage à Ploudiry, ce qui a eu pour conséquence le retour d'une dizaine de grands rhinolophes.

VII. L' Élorn, rivière à renoncules :

La rivière est un milieu vivant donc sensible, elle va être le milieu récepteur d'éventuelles pollutions, en particulier, on mesure sa teneur en nitrates. Après une longue croissance, depuis les années 2000, on constate une lente diminution des concentrations annuelles.

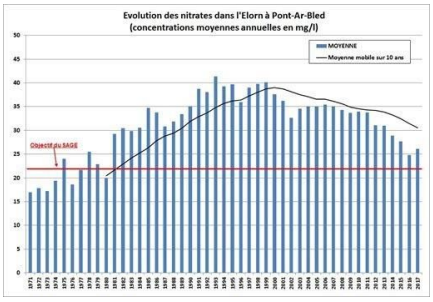

Pour la préservation des espèces de rivière, on procède à la restauration des berges, à l'entretien de la ripisylve[1], à la restauration du bocage. On installe des pompes à museau pour que le bétail puisse boire sans rendre boueuses les eaux de la rivière.

VIII. Les prairies humides :

Elles s'enfrichent au fil des années, car abandonnées par les agriculteurs. Pour limiter ce phénomène, un concours a été lancé afin qu'elles soient bien exploitées et traitées.

IX. Le bocage :

Le bocage joue un rôle primordial pour la préservation de la qualité de l'eau face aux risques de ruissellement. Il participe au maintien de la biodiversité.

Depuis 2010, plus de 44 km de talus et haies ont été créés.

X. Espèces invasives végétales :

Ce sont des plantes qui ne sont pas originaires de la France ; elles deviennent des agents de perturbation nuisibles à la biodiversité locale :

Renouée du Japon, Spartine, Laurier palme, herbe de la Pampa, etc.

Pour lutter contre ce phénomène, on tente de mobiliser les acteurs locaux :

- Accompagnement individuel des communes
- Formation des acteurs locaux
- Sensibilisation du grand public
- Édition d'une documentation

XI. La mulette perlière :

Elle est un indicateur de la qualité des eaux et on suit son évolution dans l'Élorn où elle a quasiment disparue. Elle est très sensible à la teneur de l'eau en nitrates.

On en élève pour essayer d'en réintroduire afin de consolider les populations sur des rivière où elle est déjà présente .

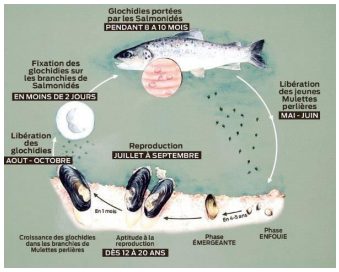

Leur cycle d'évolution est combiné à la vie des salmonidés, eux aussi très sensibles à la qualité de l'eau.

Le saumon atlantique naît en rivière, puis se transforme afin de s'adapter au milieu maritime, puis se retransforme pour remonter la rivière où il retrouve ses frayères et se reproduit.

Menaces :

Dégradation de la qualité de l'eau, obstacle à leur migration, colmatage de frayères.

On construit des passes à poissons pour lui permettre de retrouver les frayères. Celles-ci seront ensuite surveillées.

[1] La ripisylve décrit l'ensemble des formations boisées (arbres, arbustes, buissons) qui se trouvent aux abords d'un cours d'eau. L'absence de ripisylve, favorise l'érosion et le déplacement du cours d'eau.

XII. L'escargot de Quimper :

Sa coquille est aplatie ; il se plaît dans les milieux boisés humides. On en trouve en Bretagne et au nord des Cantabriques, en Espagne.

XIII. Les herbiers de Zostères :

C'est une zone de nourrissage des oiseaux à marée basse, et une nurserie à marée haute.

On en établit un suivi par GPS ; on en fait le suivi annuel, et on cherche à sensibiliser le public à leur utilité.

Menaces :

Une modification sédimentaire possible, la pollution maritime, et la pêche à pied au milieu des herbiers (interdit par la loi mais peu de pêcheurs savent identifier ce qu'est un herbier).

XIV. Les macrodéchets :

Les macrodéchets dégradent les habitats naturels au bord de l'Elorn ; ils ont un impact sur la faune (piégeage, enchevêtrement,...).

Le grand danger est la multiplication de la fragmentation des macrodéchets en micro-plastiques.

On a établi un protocole de suivi, pour déterminer l'origine de cette pollution, et nettoyer les berges. On sensibilise les acteurs locaux, les collectivités locales, les scolaires.

XV. Les oiseaux :

Vers mi-janvier, participation au comptage international des oiseaux d'eau. Il faut éviter de les déranger.

XVI. Une multitude d'acteurs:

Une multitude d'acteurs doivent travailler ensemble pour la biodiversité.